

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

==--==--==

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

==--==--==

DECISION N° 53/24 /MINESEC DU 29 FEV 2024
portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SANAGA

LYCEE TECHNIQUE DE NANGA-EBOKO

Intendant par intérim : Madame AHANDA MARIE JOSEPH, Agent Contractuelle d'Administration, matricule 749 037-M, précédemment en service au LYCEE TECHNIQUE DE NANGA-EBOKO, en remplacement de Madame NGATSALA EBANGA ESTELLE.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MBAM-ET-INOUBOU

LYCEE TECHNIQUE DE MAKENENE

Intendant par intérim : Madame GUILINWAE A DJAM GEORGETTE, Agent Contractuelle d'Administration, matricule 739 136-J, précédemment Econome de l'EX CETIC DE MAKENENE, poste crée.

1/3



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

LYCEE TECHNIQUE DE LAGDO

Intendant par intérim : Madame MAISSAYE ROSE, Cadre Contractuelle d'Administration, matricule 732 625-Y, précédemment en service au LYCEE DE GAROUA-DJAMBOUTOU, en remplacement de Madame MAIMBA HASSANATOU, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

LYCEE TECHNIQUE DE PITOA

Intendant par intérim : Madame BELLA ENGOZO'O NINA, Cadre Contractuelle d'Administration, matricule 732 456-R, précédemment en service au CES D'OURO ARDO-REY, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BOYO

LYCEE TECHNIQUE DE FUNDONG

Intendant par intérim : Monsieur AJEANTOH SYLVANUS AJEANTOH, Agent Contractuel d'Administration, matricule K-083 889, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Madame SIH JOSEPHINE NGONG, décédée.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA-MANTUNG

LYCEE TECHNIQUE DE MISAJE

Intendant par intérim : Monsieur CHOP REMOND AWANTONG, Agent Contractuel d'Administration, matricule J-078 284, précédemment en service au LYCEE TECHNIQUE D'AKO, poste vacant.

LYCEE TECHNIQUE DE NWA

Intendant par intérim : Madame FAI PAMELA BIYEH, Agent Contractuelle d'Administration, matricule 744 652-C, précédemment en service au LYCEE TECHNIQUE DE NKAMBE, poste vacant.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOMO

LYCEE TECHNIQUE DE WIDIKUM

Intendant par intérim : Madame AFU CHRISTINA MAH, Agent Contractuelle d'Administration, matricule 740 321-C, précédemment en service au CETIC DE ENYOH, poste vacant.



DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU SUD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU FAKO

LYCEE TECHNIQUE DE TIKO

Intendant par intérim : Monsieur NGENGE ELIVE PETER, Instituteur de l'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 513 128-S, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Madame FOMENKY née EMEFUA ROSE.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MANYU

LYCEE TECHNIQUE D'OGOMOKO

Intendant par Intérim : Monsieur NGWA CHE CHRISTOPHER, Cadre Contractuel d'Administration, matricule Q-081 418, précédemment en service au CETIC DE TALI I, poste vacant.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Chefs d'Etablissement concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 29 FFV 2024

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESEN
- SG/DRH/DRES CONCERNÉES
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

